



Commission Sportive Nationale SAMBO
FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE



CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MASTERS

Ce certificat est obligatoire pour participer à toutes les compétitions de Sambo des lors que le compétiteur **a plus de 35 ans le jour de la compétition.**

Compte tenu des exigences physiques liées à la pratique du Sambo, la Commission Médicale de la Fédération Française de Lutte, préconise qu'un avis cardiologique de moins d'un an avec évaluation de la réserve coronarienne de moins de 2 ans, soit demandé préalablement à la rédaction de ce certificat pour les participants de plus de 45 ans le jour de la compétition.

Je soussigné

Docteur en médecine spécialisée dans le sport CERTIFIE

Que le patient Né le :/...../.....

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du **SAMBO COMBAT OU SPORTIF en compétition.**

OBSERVATIONS EVENTUELLES

.....
.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature du médecin (avec cachet médecin du sport et adresse) :